CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 5 octobre 2026 à 19h00, à la salle du Conseil municipal, sise au 505 rue Frontière, Hemmingford, Qc.

Sont présents et forment le quorum:
Lucien Bouchard, maire et président d'assemblée
Justin Petch, conseiller poste no.1
Deborah Beattie, conseillère poste no.2
Réal Daigle, conseiller poste no.3
Julie Bergeron, conseillère poste no.4
Jean-Marc Lamoureux, conseiller poste no.5
Jennifer Levie, conseillère poste no.6

Également présente Mylène Vincent, directrice générale et greffière-trésorière agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Lucien Bouchard, maire, déclare la séance ouverte, il est 19h00.

2026-10-255 2-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 5 OCTOBRE 2026

1. **Ouverture de l'assemblée**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
   a) Procès-verbal - Séance ordinaire du 14 septembre 2026
4. **Comptes payables**
5. **Administration**
   a) Programmation de la TECQ 2024-2028
   b) Appuis aux projets Fonds Région et Ruralité 2026-2028
6. **Sécurité publique**
   a) Adoption du règlement no. 336-1 modifiant le règlement no. 336 concernant la garde d'animaux
   b) Avis de motion et présentation du projet de règlement no. 346 concernant le recouvrement des frais engagés par le service de sécurité incendie lors d'intervention destinées à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule ou lors de l'utilisation d'équipement spécialisé à la suite d'un accident de véhicule, applicable uniquement à l'égard d'un propriétaire du véhicule qui n'habite pas le territoire de la municipalité et qui n'est pas contribuable
   c) Acceptation de l'offre de service CAUCA pour la répartition des communications incendie pour l'année 2027
7. **Voirie-Transport**
   a) Demande de prix – Ponceau chemin Williams – Attribution du contrat
   b) Achat mélange de sel et abrasif pour la saison 2026-2027
   c) Achat d'asphalte froide en vrac
   d) Embauche d'un journalier-chauffeur -Temps partiel permanent
   e) Avis de motion et présentation du projet de règlement no. 347 sur la circulation des véhicules hors route sur le territoire de la Municipalité du Canton de Hemmingford
8. **Hygiène du milieu, Santé et Bien-être**
   a) Adoption du règlement no. 345 complémentaire au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et de ses amendements
   b) Renouvellement de l'adhésion 2027 – SCABRIC
   c) Entente de fourniture de service conformément au décret 719-2025 –

Règlement sur l'encadrement
d'Activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydrique (RMUN)

9. Aménagement, urbanisme et développement
a) Sommaire des permis émis septembre 2026
b) Demande de dérogation mineure lot 5 366 293, 899 route 219 (reportée)

10. Loisirs et culture
a) Don à l'École primaire Hemmingford – repas des fêtes de fin d'année
b) Demande d'aide financière – La Marg'elle
c) Demande de contribution – Association de la relève agricole de la Montérégie-Ouest
d) Couronne – Légion Royale Canadienne
e) Don à la maison d'hébergement La Re-Source

11. Rapports mensuels
12. Correspondance
13. Sujets divers
a) Résolution d'amitié entre le Village de Champlain, NY et les municipalités tu Canton et du Village de Hemmingford

14. Période de questions
15. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉE par le conseiller Jean-Marc Lamoureux
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour, avec l'ajout du point 7e), ainsi qu'avec le point 13, ''Sujets divers'', ouvert.

2026-10-256 <u>3A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL-SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2026</u>

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Daigle,
APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026 tel que déposé.

2026-10-257 <u>4-ACCEPTATION DE COMPTES PAYABLES</u>

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe;

202600415	2026-09-15	Construction Techroc	52 768,43 $
202600416	2026-09-15	OCLAIRE ENVIRONNEMENT	5 748,75 $
202600417	2026-09-18	ADMQ Zone Sud-Ouest du Québec	150,00 $
202600418	2026-09-18	GERRY MCADAM TRAINING FOUNDATION	15 000,00 $
202600419	2026-09-21	Équipement Incendies CMP Mayer Inc.	3 899,34 $
202600420	2026-09-28	Ali Sécurité	1 010,03 $
202600421	2026-09-28	Bell Mobilité	101,17 $
202600422	2026-09-28	Hydro-Québec	97,57 $
202600423	2026-09-28	WEX Canada Ltd. (esso)	1 921,32 $
202600424	2026-09-28	EFT - Hemmingford Fire services - Admin. & dépl.	13 175,00 $
202600425	2026-10-01	Bouchard, Lucien	789,30 $
202600426	2026-10-01	Jean-Marc Lamoureux	789,30 $
202600427	2026-10-01	Réal Daigle	300,00 $
202600428	2026-10-01	Mylène Vincent	789,30 $
202600429	2026-10-01	Jennifer Levie	544,65 $
202600430	2026-10-05	Dunton Rainville	1 760,27 $
202600431	2026-10-05	Fonds d'information	30,00 $
202600432	2026-10-05	Village de Hemmingford	1 939,00 $
202600433	2026-10-05	Ministère des finances (SQ)	196 983,00 $
202600434	2026-10-05	Perron et fils Inc.	103,76 $
202600435	2026-10-05	Pierre Martin	220,00 $
202600436	2026-10-05	Somac Diesel performance Inc.	2 848,30 $

202600437	2026-10-05	Somerville Garage	5 846,04 $
202600438	2026-10-05	Les Carrières Ducharme Inc.	576,80 $
202600439	2026-10-05	JALEC INC.	919,80 $
202600440	2026-10-05	Entreprises Enault Electrique	293,19 $
202600441	2026-10-05	Imprimerie Élite	367,16 $
202600442	2026-10-05	Groupe Sécurité Alarma	1 451,27 $
202600443	2026-10-05	SPCA Roussillon	641,08 $
202600444	2026-10-05	Solvéo inc.	409,11 $
202600445	2026-10-05	Planète Bleue Environnement	2 035,96 $
		Paie des employés	22 768,54 $
			336 277,44 $

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
APPUYÉ par la conseillère Jennifer Levie
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de 336 277.44 $ plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

2026-10-258 **5A- PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028 – PROGRAMMATION DE TRAVAUX 3**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique a elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Daigle,
APPUYÉ par la conseillère Jennifer Levie
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

- La Municipalité s'engage à informer
  le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

2026-10-259 **5B.1 APPUI À TITRE DE PARTENAIRE AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES PLATEAUX SPORTIFS DU CENTRE RÉCRÉATIF DE HEMMINGFORD DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ 2026-2028**

CONSIDÉRANT QUE le Village de Hemmingford et la Municipalité du Canton de Hemmingford souhaitent soutenir le développement des plateaux sportifs situés au Centre récréatif de Hemmingford;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit notamment la construction d'une deuxième surface de dek hockey, l'aménagement de surfaces de béton, le déplacement d'une surface existante, l'installation de gradins, d'un panneau de pointage, d'une terrasse surélevée et d'équipements destinés à améliorer la sécurité et l'accueil des spectateurs;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet permettra d'accroître l'offre d'activités sportives et récréatives, de favoriser de saines habitudes de vie et de soutenir la tenue d'événements sportifs à portée régionale;

CONSIDÉRANT QUE les activités de la Ligue de dek hockey de la frontière réunissent des participants provenant des municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville ainsi que de municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribuera au développement d'un pôle sportif régional et au renforcement du sentiment d'appartenance des citoyens au territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribue aux priorités stratégiques régionales du Fonds régions et ruralité, notamment la P4 – Étendre l'accès à des services et infrastructures publics, ainsi que la priorité P5 – Rehausser la visibilité et le sentiment d'appartenance au territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté par le Village de Hemmingford sera réalisé en collaboration avec le Canton de Hemmingford, à titre de municipalité partenaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford souhaite utiliser une somme de 100 000 $ provenant du Fonds régions et ruralité 2026-2028 dans le cadre de sa participation au projet;

CONSIDÉRANT QUE la fiche de proposition de projet FRR 2026-2028 ainsi que les documents requis doivent être transmis à la MRC des Jardins-de-Napierville au plus tard le 23 octobre 2026.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
Appuyé par le conseiller Justin Petch
Et résolu à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté.

D'APPUYER le projet de développement des plateaux sportifs situés au Centre récréatif de Hemmingford, présenté conjointement par le Village de Hemmingford ;

DE CONFIRMER la participation de la Municipalité du Canton de Hemmingford à titre de municipalité partenaire du projet;

D'AUTORISER l'utilisation d'une somme maximale de 100 000 $ provenant du Fonds régions et ruralité 2026-2028 pour contribuer au financement du projet;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre la présente résolution à la municipalité du village de Hemmingford.

2026-10-260 **5B.2 APPUI À TITRE DE PARTENAIRE AU PROJET DE RÉNOVATION D'UN LIEU D'ACCUEIL POUR LES ACTIVITÉS DE LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ 2026-2028**

CONSIDÉRANT QUE le projet intitulé « Rénovation d'un lieu d'accueil pour les activités de la MRC des Jardins-de-Napierville » présenté par le Village de Hemmingford vise la rénovation de la salle Saint-Andrew's, située au 480, rue Frontière, à Hemmingford ;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit notamment des travaux relatifs à la fondation et à la toiture, à l'isolation, au revêtement extérieur ainsi qu'au remplacement des portes et fenêtres;

CONSIDÉRANT QUE la salle Saint-Andrew's constitue un lieu d'accueil pouvant soutenir la tenue d'activités municipales, régionales, culturelles, touristiques et communautaires;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribue aux priorités stratégiques régionales du Fonds régions et ruralité, notamment la priorité P3 – Appuyer le développement d'une offre de services de proximité adaptées, à la priorité P4 – Étendre l'accès à des services et infrastructures publics, ainsi que la priorité P5 – Rehausser la visibilité et le sentiment d'appartenance au territoire;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet est susceptible de générer des retombées sociales, culturelles, économiques et touristiques pour la population de la Municipalité du Canton de Hemmingford, du Village de Hemmingford et des autres municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté par le Village de Hemmingford sera réalisé en collaboration avec le Canton de Hemmingford, à titre de municipalité partenaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford souhaite utiliser une somme de 100 000 $ provenant du Fonds régions et ruralité 2026-2028 dans le cadre de sa participation au projet;

CONSIDÉRANT QUE la fiche de proposition de projet FRR 2026-2028 ainsi que les documents requis doivent être transmis à la MRC des Jardins-de-Napierville au plus tard le 23 octobre 2026.

Il est proposé par le conseiller Justin Petch,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc Lamoureux
Et résolu à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté.

D'APPUYER le projet « Rénovation d'un lieu d'accueil pour les activités de la MRC des Jardins-de-Napierville », présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité 2026-2028;

DE CONFIRMER la participation de la Municipalité du Canton de Hemmingford à titre de municipalité partenaire du projet;

D'AUTORISER l'utilisation d'une somme maximale de 100 000 $ provenant du Fonds régions et ruralité 2026-2028 pour contribuer au financement du projet;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre la présente résolution à la municipalité du village de Hemmingford.

2026-10-261 **5B.3-APPUI AU PROJET DE CRÉATION D'UNE INFRASTRUCTURE SPORTIVE À PORTÉE RÉGIONALE DE HOCKEY DE TERRAIN À SAINT-ÉDOUARD DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ 2026-2028**

CONSIDÉRANT QUE la pratique du
hockey de terrain connaît une croissance importante dans la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE les surfaces de hockey de terrain actuellement disponibles sur le territoire sont utilisées à pleine capacité;

CONSIDÉRANT QUE la Ligue de Dek Hockey de la Frontière est passée de 44 joueurs à plus de 650 joueurs en moins de quatre ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard souhaite moderniser sa surface de hockey de terrain afin d'offrir une infrastructure sportive sécuritaire, accessible et adaptée aux besoins de plusieurs municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à répondre à un besoin régional en matière d'infrastructures sportives et récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit principalement dans la priorité P4 – Étendre l'accès aux services et infrastructures publiques du Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire 2026-2028 de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à favoriser la mutualisation des infrastructures publiques, l'accès aux loisirs, les saines habitudes de vie et la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE l'infrastructure pourrait être utilisée par les citoyens et les organismes de la Municipalité du Canton de Hemmingford, selon des modalités à convenir avec la Municipalité de Saint-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard assumera la contribution municipale requise pour la réalisation du projet, sous réserve de l'approbation des instances municipales compétentes et de la confirmation du financement demandé;

CONSIDÉRANT QUE l'appui demandé n'entraîne aucune contribution financière obligatoire de la Municipalité du Canton de Hemmingford, sauf entente distincte.

CONSIDÉRANT QUE la fiche de proposition de projet FRR 2026-2028 ainsi que les documents requis doivent être transmis à la MRC des Jardins-de-Napierville au plus tard le 23 octobre 2026.

Il est proposé par la conseillère Julie Bergeron,
Appuyée par le conseiller Réal Daigle
Et résolu à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté.

D'APPUYER le projet « Création d'une infrastructure sportive à portée régionale de hockey de terrain à Saint-Édouard », présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité – volet 2 pour la période 2026-2028;

DE CONFIRMER que le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Hemmingford a pris connaissance du projet et reconnaît sa pertinence pour la population de la Municipalité du Canton de Hemmingford ainsi que pour le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville;

DE PRÉCISER que le présent appui n'entraîne aucune contribution financière obligatoire de la Municipalité du Canton de Hemmingford, sauf entente distincte;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Municipalité de Saint-Édouard.

2026-10-262 **5B.4-APPUI CRÉATION D'UN POINT DE SERVICE MAISON DES JEUNES SECTEUR NAPIERVILLE DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ 2026-2028**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de
Napierville, en collaboration avec la Maison des jeunes de Saint-Rémi, souhaite créer un point de service de la Maison des jeunes dans le secteur de Napierville afin de desservir les adolescents âgés de 12 à 17 ans de Napierville, de Saint-Cyprien, de Saint-Jacques-le-Mineur, de Saint-Édouard, de Sherrington, de Saint-Bernard-de-Lacolle et du Canton de Hemmingford;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à mettre en place un lieu de rassemblement sécuritaire, sain, inclusif et encadré, permettant aux adolescents d'avoir accès à des activités, à du soutien et à un service de proximité adapté à leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à la priorité stratégique régionale P3 du Fonds régions et ruralité, soit d'appuyer le développement d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribue également à l'amélioration de l'accès à des services et à des infrastructures publiques pour les adolescents du territoire, ainsi qu'au renforcement du sentiment d'appartenance et de la vitalité des communautés locales;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet est susceptible de générer des retombées positives pour la population adolescente du Canton de Hemmingford et des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la fiche de proposition de projet FRR 2026-2028 et les documents requis doivent être transmis à la MRC des Jardins-de-Napierville au plus tard le 23 octobre 2026.

Il est proposé par la conseillère Jennifer Levie,
Appuyée par la conseillère Deborah Beattie
Et résolu à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté.

D'APPUYER le projet « Création d'un point de service MDJ secteur Napierville », présenté par la Municipalité de Napierville dans le cadre du Fonds régions et ruralité 2026-2028;

DE CONFIRMER la pertinence de ce projet pour les adolescents du Canton de Hemmingford et pour l'ensemble du territoire desservi;

DE PRÉCISER que le présent appui n'entraîne aucune contribution financière de la Municipalité du Canton de Hemmingford

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre une copie de la présente résolution à la Municipalité de Napierville.

2026-10-263 **5B.5-APPUI AU PROJET DE CRÉATION D'UN CAMP DE JOUR RÉGIONAL AU PARC RÉGIONAL ST-BERNARD DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ 2026-2028**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle souhaite créer un camp de jour régional au Parc régional St-Bernard afin d'offrir aux enfants de 5 à 12 ans des municipalités participantes un service structuré, accessible et durable;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit l'agrandissement et la bonification du chalet d'accueil du Parc régional St-Bernard afin de permettre l'augmentation de la capacité d'accueil du camp de jour, qui passerait d'environ 80 à 100 enfants à 160 à 200 enfants par été;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond notamment à la priorité régionale P4 visant à étendre l'accès à des services et infrastructures publics, ainsi qu'à la priorité P3 visant à appuyer le développement d'une offre de services de proximité adaptée;

CONSIDÉRANT QUE la mise en commun d'une infrastructure et de ressources existantes permettrait à plusieurs municipalités d'offrir à leurs familles un service de camp de jour régional sans devoir développer individuellement une infrastructure et une organisation similaires;

CONSIDÉRANT QUE le projet est susceptible de générer des retombées positives pour les familles de la Municipalité du Canton de Hemmingford et des municipalités participantes, notamment en matière d'accès aux loisirs, de conciliation travail-famille, de mutualisation des ressources et d'attractivité du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans une démarche de collaboration intermunicipale et qu'il est ouvert à la participation de nouvelles municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle souhaite présenter ce projet dans le cadre du Fonds régions et ruralité 2026-2028 et transmettre la fiche de proposition ainsi que les documents requis à la MRC des Jardins-de-Napierville au plus tard le 23 octobre 2026.

Il est proposé par la conseillère Julie Bergeron,
Appuyée par le conseiller Jean-Marc Lamoureux
Et résolu à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté.

D'APPUYER le projet de création d'un camp de jour régional au Parc régional St-Bernard, présenté par la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle dans le cadre du Fonds régions et ruralité 2026-2028, et d'en reconnaître la pertinence pour les familles de la Municipalité du Canton de Hemmingford et du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville;

DE CONFIRMER la pertinence de ce projet pour les adolescents du Canton de Hemmingford et pour l'ensemble du territoire desservi;

DE PRÉCISER que le présent appui n'entraîne aucune contribution financière de la Municipalité du Canton de Hemmingford et ne constitue pas un engagement à adhérer au futur camp de jour régional.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre une copie de la présente résolution à la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle.

2026-10-264 **5B.6-APPUI AU PROJET DE RÉFECTION ET DE COUVERTURE DE LA SURFACE DE DEK HOCKEY DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ 2026-2028**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Clotilde souhaite procéder à la réfection de sa surface de dek hockey existante et à la construction d'une couverture au-dessus de l'aire de jeu afin d'en améliorer l'utilisation;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à améliorer une installation sportive existante et à favoriser l'accès aux loisirs ainsi que la tenue d'activités sportives intermunicipales dans des installations sécuritaires et attrayantes;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond notamment aux priorités stratégiques régionales suivantes du Fonds régions et ruralité 2026-2028 :

P4 – Étendre l'accès à des services et infrastructures publics;

CONSIDÉRANT QUE l'installation pourrait accueillir des activités et des périodes de jeu accessibles aux résidents de Sainte-Clotilde et des municipalités participantes, notamment aux équipes de la ligue de dek hockey de la Frontière;

CONSIDÉRANT QUE le projet est susceptible de générer des retombées pour la population de la Municipalité du Canton de Hemmingford, notamment en matière d'accès aux loisirs, de mise en commun des ressources, de

vitalité du territoire et de développement
d'activités sportives intermunicipales;

CONSIDÉRANT QUE le projet sera réalisé par la Municipalité de Sainte-Clotilde, en collaboration avec les municipalités participantes intéressées;

CONSIDÉRANT QUE l'appui de la Municipalité du Canton de Hemmingford ne constitue pas un engagement financier à l'égard du projet;

CONSIDÉRANT QUE la fiche de proposition de projet FRR 2026-2028 ainsi que les documents requis doivent être transmis à la MRC des Jardins-de-Napierville au plus tard le 23 octobre 2026.

Il est proposé par le conseiller Réal Daigle,
Appuyé par le conseiller Justin Petch
Et résolu à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté.

D'APPUYER le projet intitulé « Réfection et couverture de la surface de dek hockey », présenté par la Municipalité de Sainte-Clotilde dans le cadre du Fonds régions et ruralité 2026-2028;

DE CONFIRMER la pertinence du projet pour la population de la Municipalité du Canton de Hemmingford et pour le territoire concerné, notamment en raison de ses retombées potentielles en matière d'accès aux loisirs et d'activités sportives intermunicipales;

DE PRÉCISER que le présent appui ne constitue aucun engagement financier de la Municipalité du Canton de Hemmingford et que toute participation financière éventuelle devra faire l'objet d'une résolution distincte du conseil municipal;

D'AUTORISER la transmission d'un extrait de la présente résolution à la Municipalité de Sainte-Clotilde afin de compléter la documentation requise dans le cadre de la demande au Fonds régions et ruralité 2026-2028.

2026-10-265 **5B.7-APPUI AU PROJET D'ACQUISITION ET DE MUTUALISATION D'ÉQUIPEMENTS ÉVÉNEMENTIELS RÉGIONAUX – SCÈNE MOBILE DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ 2026-2028**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Clotilde propose l'acquisition d'une scène mobile destinée à être partagée entre les municipalités participantes pour la tenue de fêtes municipales, de spectacles, d'activités culturelles, d'événements communautaires et de rassemblements familiaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à rendre accessible aux municipalités participantes un équipement spécialisé qu'elles n'auraient pas nécessairement les moyens d'acquérir individuellement;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond notamment aux priorités stratégiques régionales suivantes du Fonds régions et ruralité 2026-2028 :

P4 – Étendre l'accès à des services et infrastructures publics;

CONSIDÉRANT QUE le projet est susceptible de soutenir la vitalité culturelle, communautaire et événementielle du territoire, tout en accroissant la capacité des municipalités participantes à organiser leurs propres activités;

CONSIDÉRANT QUE la mise en commun de la scène mobile pourrait réduire le recours à la location d'équipements scéniques externes et favoriser une meilleure prévisibilité dans la planification des événements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet favorise la collaboration intermunicipale par l'établissement de modalités communes concernant la réservation, le transport, la formation, l'utilisation et l'entretien de l'équipement;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit
dans les priorités stratégiques régionales du Fonds régions et ruralité 2026-2028, notamment en matière de développement d'une offre de services de proximité adaptée, d'accès à des services et infrastructures publics ainsi que de visibilité et de sentiment d'appartenance au territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet est susceptible de générer des retombées pour la population de la Municipalité du Canton de Hemmingford et des municipalités participantes, notamment en matière d'accès à des infrastructures événementielles, de vitalité du territoire, d'attractivité et de mise en commun des ressources;

CONSIDÉRANT QUE l'appui de la Municipalité du Canton de Hemmingford ne constitue pas un engagement financier à l'égard du projet;

CONSIDÉRANT QUE la fiche de proposition de projet FRR 2026-2028 ainsi que les documents requis doivent être transmis à la MRC des Jardins-de-Napierville au plus tard le 23 octobre 2026.

Il est proposé par le conseiller Justin Petch,
Appuyé par le conseiller Réal Daigle
Et résolu à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté.

D'APPUYER le projet « Acquisition et mutualisation d'équipements événementiels régionaux – scène mobile », présenté par la Municipalité de Sainte-Clotilde dans le cadre du Fonds régions et ruralité 2026-2028, et d'en confirmer la pertinence pour la population de la Municipalité du Canton de Hemmingford et du territoire concerné;

DE PRÉCISER que le présent appui ne constitue aucun engagement financier de la Municipalité du Canton de Hemmingford et que toute participation financière éventuelle devra faire l'objet d'une résolution distincte du conseil municipal;

D'AUTORISER la transmission d'un extrait de la présente résolution à la Municipalité de Sainte-Clotilde afin de confirmer l'appui de la Municipalité du Canton de Hemmingford au projet.

2026-10-266 **5B.8-APPUI AU PROJET « CENTRE MULTIGÉNÉRATIONNEL DE SAINT-MICHEL » DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ 2026-2028**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Michel souhaite transformer l'intérieur de l'église de Saint-Michel afin d'y aménager un centre multigénérationnel accessible, polyvalent et rassembleur;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit notamment la réfection du plancher, l'installation de cloisons mobiles, l'adaptation de l'éclairage, de l'électricité, de la sécurité et de l'accessibilité ainsi que l'aménagement d'espaces destinés aux tout-petits, aux familles, aux jeunes et aux activités communautaires;

CONSIDÉRANT QUE le centre projeté permettra d'offrir des activités physiques, culturelles, artistiques, récréatives et citoyennes favorisant les échanges intergénérationnels et la participation de la population;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux priorités stratégiques régionales du Fonds régions et ruralité, notamment la priorité P4 visant à étendre l'accès à des services et infrastructures publics ainsi que la priorité P3 visant à appuyer le développement d'une offre de services de proximité adaptée;

CONSIDÉRANT QUE le projet est susceptible de générer des retombées positives pour les citoyens de la Municipalité du Canton de Hemmingford et des municipalités participantes, notamment par l'accès à une infrastructure polyvalente, la mise en commun des ressources et le développement d'activités intermunicipales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du
Canton de Hemmingford est favorable au principe d'une collaboration avec la Municipalité de Saint-Michel afin de favoriser l'accès de ses citoyens au centre multigénérationnel et à sa programmation, selon les modalités qui pourront être convenues entre les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford ne prévoit aucune contribution financière au projet dans le cadre de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE la fiche de proposition de projet FRR 2026-2028 ainsi que les documents requis doivent être transmis à la MRC des Jardins-de-Napierville au plus tard le 23 octobre 2026.

Il est proposé par la conseillère Deborah Beattie,
Appuyée par la conseillère Jennifer Levie
Et résolu à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté.

D'APPUYER le projet « Centre multigénérationnel de Saint-Michel », présenté par la Municipalité de Saint-Michel dans le cadre du Fonds régions et ruralité 2026-2028;

DE CONFIRMER la pertinence du projet pour la population de la Municipalité du Canton de Hemmingford et pour le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville;

DE CONFIRMER qu'aucune contribution financière n'est accordée par la Municipalité du Canton de Hemmingford dans le cadre de la présente résolution;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre la présente résolution à la Municipalité de Saint-Michel.

2026-10-267 **5B.9 APPUI AU PROJET « VITRINES DÉMONSTRATIVES DE GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES – NOUES VÉGÉTALISÉES » DANS LE CADRE DU FONDS RÉGION ET RURALITÉ 2026-2028**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville souhaite déposer le projet intitulé « Vitrines démonstratives de gestion durable des eaux pluviales – Noues végétalisées » dans le cadre du Fonds régions et ruralité 2026-2028, volet 2;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise l'aménagement de noues végétalisées aux parcs Louis-Cyr et Michel-Dumouchel ainsi que le long du corridor de la piste cyclable du rang Cyr, afin de capter, ralentir, filtrer et favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement à la source;

CONSIDÉRANT QUE le projet comprend une portée éducative et démonstrative visant à sensibiliser la population et à favoriser le partage de connaissances et de pratiques reproductibles en matière de gestion durable des eaux pluviales;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans la priorité régionale P1 du Fonds régions et ruralité, soit régénérer la nappe phréatique, et qu'il est susceptible de générer des retombées environnementales et régionales pour les municipalités du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville sollicite l'appui de la Municipalité du Canton de Hemmingford afin de démontrer l'intérêt régional du projet et sa capacité à bénéficier à plusieurs municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'appui demandé n'engage aucune contribution financière de la Municipalité du Canton de Hemmingford;

CONSIDÉRANT QUE la fiche de proposition de projet et les documents requis doivent être transmis à la MRC des Jardins-de-Napierville au plus tard le 23 octobre 2026.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
Appuyé par la conseillère Julie Bergeron
Et résolu à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté.

D'APPUYER le projet « Vitrines démonstratives de gestion durable des eaux pluviales – Noues végétalisées », présenté par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville dans le cadre du Fonds régions et ruralité 2026-2028, volet 2;

DE CONFIRMER la pertinence du projet pour la population de la Municipalité du Canton de Hemmingford et pour l'ensemble du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville;

DE PRÉCISER que cet appui est accordé sans contribution financière de la Municipalité du Canton de Hemmingford;

D'AUTORISER la transmission de la présente résolution à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville afin qu'elle soit jointe à sa demande de financement.

2026-10-268 **5B.10 APPUI AU PROJET « LE HAVRE DES SAGES » DANS LE CADRE DU FONDS RÉGION ET RURALITÉ 2026-2028**

CONSIDÉRANT QUE le projet « Le Havre des Sages : un projet régional structurant pour nos aînés, nos communautés et l'avenir de la MRC » vise la réalisation d'un milieu de vie communautaire comprenant 32 logements abordables destinés aux personnes aînées autonomes et semi-autonomes de la MRC des Jardins-de-Napierville, ainsi qu'une salle communautaire intergénérationnelle multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux priorités stratégiques régionales du Fonds régions et ruralité 2026-2028, notamment la priorité P3 visant à appuyer le développement d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population et la priorité P4 visant à étendre l'accès à des services et infrastructures publics;

CONSIDÉRANT QUE le projet est susceptible de générer des retombées pour la population de la Municipalité du Canton de Hemmingford et des municipalités participantes, notamment en matière de développement de logements abordables et adaptés, de maintien de l'autonomie des personnes aînées, de réduction de l'isolement social, de participation citoyenne et de vitalité du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la fiche de proposition de projet FRR 2026-2028 ainsi que les documents requis seront transmis à la MRC des Jardins-de-Napierville au plus tard le 23 octobre 2026.

Il est proposé par le conseiller Réal Daigle,
Appuyé par la conseillère Jennifer Levie
Et résolu à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté.

D'APPUYER le projet « Le Havre des Sages : un projet régional structurant pour nos aînés, nos communautés et l'avenir de la MRC », présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité 2026-2028, et d'en confirmer la pertinence pour la population de la Municipalité du Canton de Hemmingford et du territoire concerné;

DE PRÉCISER que le présent appui est accordé sans engagement financier de la part de la Municipalité du Canton de Hemmingford et qu'il ne constitue pas une autorisation de dépense ni une contribution financière municipale;

D'AUTORISER la transmission de la présente résolution à la Municipalité de Napierville afin qu'elle soit jointe à sa demande de financement.

2026-10-269 **5B.11 APPUI AU PROJET « REQUALIFICATION DE L'ANCIENNE SALLE DES CHEVALIERS DE COLOMB DE LA VILLE DE SAINT-RÉMI » DANS LE CADRE DU FONDS RÉGION ET RURALITÉ 2026-2028**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Rémi a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité 2026-2028 pour la requalification de l'ancienne salle des Chevaliers de Colomb afin de la transformer en salle de spectacle multifonctionnelle, accessible et adaptée aux besoins actuels du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit notamment des travaux de planification, de conception, de réaménagement et de mise à niveau du bâtiment, ainsi que l'acquisition et l'installation d'équipements nécessaires à sa mise en service;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet contribuerait à améliorer l'accès à des infrastructures culturelles et communautaires de proximité, à dynamiser le milieu de vie et à favoriser la vitalité du noyau urbain et du centre de services de Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT QUE le projet est susceptible de générer des retombées régionales pour l'ensemble des municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville, notamment en matière d'offre culturelle, de participation citoyenne, d'attractivité territoriale et de soutien à l'économie locale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford reconnaît la pertinence et la portée régionale de ce projet, sans toutefois s'engager à y verser une contribution financière.

Il est proposé par la conseillère Jennifer Levie,
Appuyée par la conseillère Deborah Beattie
Et résolu à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté.

D'APPUYER le projet de « Requalification de l'ancienne salle des Chevaliers de Colombs de la Ville de Saint-Rémi » dans le cadre du Fonds régions et ruralité 2026-2028;

DE CONFIRMER que cet appui est accordé sans contribution financière de la Municipalité du Canton de Hemmingford;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre la présente résolution à la Ville de Saint-Rémi

2026-10-270 **6A-ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 336-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.336 CONCERNANT LA GARDE D'ANIMAUX**

ATTENDU QUE le Règlement no. 329 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, applicable par la Sûreté du Québec (ci-après le « Règlement no. 329 »), a expressément préséance sur tout règlement ou disposition réglementaire en vigueur sur le territoire de la Municipalité visant le même objet, conformément à son article 12 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'harmoniser certaines dispositions du Règlement no. 336 concernant la garde des animaux avec les dispositions correspondantes du Règlement no. 329 afin d'assurer la cohérence, l'uniformité et l'efficacité de leur application sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE les modifications apportées par le présent règlement visent à rendre les dispositions du Règlement no. 336 conformes et compatibles avec celles du Règlement no. 329 et à éliminer toute incompatibilité entre ces deux règlements ;

ATTENDU QU'un avis de motion du
présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 septembre 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Jennifer Levie,
APPUYÉE PAR la conseillère Julie Bergeron
ET RÉSOLU majoritairement, le conseiller Justin Petch ayant votre contre et le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le règlement no. 336-1 modifiant le règlement no. 336 concernant la garde des animaux, tel que présenté.

6B-AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 346 CONCERNANT LE RECOUVREMENT DES FRAIS ENGAGÉS PAR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE LORS D'INTERVENTIONS DESTINÉES À PRÉVENIR OU À COMBATTRE L'INCENDIE D'UN VÉHICULE OU LORS DE L'UTILISATION D'ÉQUIPEMENT SPÉCIALISÉS À LA SUITE D'UN ACCIDENT DE VÉHICULE, APPLICABLE UNIQUEMENT À L'ÉGARD D'UN PROPRIÉTAIRE QUI N'HABITE PAS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET QUI N'EST PAS UN CONTRIBUABLE

Un avis de motion est déposé par la conseillère Deborah Beattie, qu'à une prochaine séance du Conseil municipal sera adopté le règlement no. 346 concernant le recouvrement des frais engagés par le service de sécurité incendie lors d'intervention destinées à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule ou lors de l'utilisation d'équipement spécialisé à la suite d'un accident de véhicule, applicable uniquement à l'égard d'un propriétaire du véhicule qui n'habite pas le territoire de la municipalité et qui n'est pas contribuable.

Le présent projet de règlement a pour objet d'établir les règles applicables au recouvrement, par la Municipalité du Canton de Hemmingford, des frais engagés par le service de sécurité incendie, uniquement lorsque le propriétaire du véhicule n'habite pas le territoire de la municipalité du Canton de Hemmingford, du Village de Hemmingford et du Canton de Havelock et n'est pas un contribuable de la Municipalité du Canton de Hemmingford, dans les cas suivants :

1. lorsqu'une intervention est requise pour prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule;
2. lorsqu'une intervention à la suite d'un accident impliquant un véhicule nécessite l'utilisation de matériel ou d'équipement spécialisé.

2026-10-271 **6C-ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE CAUCA POUR LA RÉPARTITION DES COMMUNICATIONS INCENDIE POUR L'ANNÉE 2027**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford requiert un service de répartition des communications incendie pour son territoire;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA a transmis à la Municipalité du Canton de Hemmingford une offre de services datée du 8 juillet 2026 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services comprend la répartition des communications incendie ainsi que les services connexes essentiels, notamment le service à la clientèle, le service technique et technologique, le portail CAUCA et les radiocommunications;

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel proposé est de 4 903,47 $, avant les taxes applicables, pour un contrat d'une durée d'un an;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉE PAR le conseiller Justin Petch

ET RÉSOLU unanimement, le maire
n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'offre de services de CAUCA pour la répartition des communications incendie et les services connexes pour l'année 2027, au montant annuel de 4 903,47 $, avant les taxes applicables, selon les conditions prévues à l'offre de services;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document requis afin de donner suite à la présente résolution.

2026-10-272 **7A-DEMANDE DE PRIX – PONCEAU CHEMIN WILLIAMS – ATTRIBUTION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford doit procéder au remplacement du ponceau situé sur le chemin Williams;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a sollicité une demande de prix pour la réalisation des travaux de réfection du ponceau, conformément au bordereau de soumission préparé à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Excavation Erwin inc. a transmis une soumission datée du 23 septembre 2026, au montant de 13 082,50 $, avant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par Excavation Erwin inc. répond aux exigences demandées par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
APPUYÉ PAR la conseillère Julie Bergeron
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ATTRIBUER le contrat relatif au remplacement du ponceau situé sur le chemin Williams à Excavation Erwin inc., au montant de 13 082,50 $ avant les taxes applicables, conformément à sa soumission et au bordereau de soumission datés du 23 septembre 2026.

La dépense est financée par le poste budgétaire Entretien et réparation – Infrastructure 02-320-00-521.

2026-10-273 **7B-ACHAT ABRASIF ET SEL POUR LA SAISON 2026-2027**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford a procédé à une demande de prix pour la fourniture d'abrasif destiné à l'entretien hivernal de son réseau routier pour la saison 2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE Construction DJL inc., agence CMO – Carrières de Montérégie et de l'Outaouais, a transmis une offre portant le numéro N570-26-00096-00, datée du 11 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'offre prévoit la fourniture de 1 000 tonnes de pierre et sel (40 %) contenant d'abrasif AB-10 R1 Ste-C, au prix de 70,00 $la tonne, auquel s'ajoutent des frais de transport de 6,20$ la tonne, pour un montant total de 76 200,00 $ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE des frais additionnels peuvent s'appliquer conformément aux conditions indiquées dans l'offre de Construction DJL inc.;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Justin Petch,
Appuyé par le conseiller Réal Daigle
Et résolu à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté.

D'ACCEPTER l'offre de Construction DJL inc., agence CMO – Carrières de Montérégie et de l'Outaouais, portant le numéro N570-26-00096-00, pour la fourniture de 1 000 tonnes de pierre et sel (40 %) contenant d'abrasif AB-10

R1 Ste-C, au montant de 76 200,00 $
avant taxes, incluant le transport, conformément aux modalités et conditions de ladite offre.

2026-10-274 **7C-ACHAT D'ASPHALTE FROID EN VRAC**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford doit procéder à l'achat d'asphalte froide destinée à l'entretien et à la réparation de ses infrastructures routières;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été effectuée auprès de Construction DJL inc. pour la fourniture et la livraison d'environ 15 tonnes métriques d'asphalte froide Enroplus 0-10 mm;

CONSIDÉRANT QUE Construction DJL inc. a soumis un prix de 199,66 $par tonne métrique, livraison incluse, pour un montant total approximatif de 2 994,90$, avant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Réal Daigle,
Appuyé par le conseiller Justin Petch
Et résolu à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté.

D'AUTORISER l'achat d'environ 15 tonnes métriques d'asphalte froide Enroplus 0-10 mm, en vrac, auprès de Construction DJL inc., au prix de 199,66 $par tonne métrique, pour un montant total approximatif de 2 994,90$, livraison incluse, avant les taxes applicables, conformément à la soumission reçue le 9 septembre 2026;

La dépense est financée par le poste budgétaire Entretien et réparation – Infrastructure 02-320-00-521.

2026-10-275 **7D-EMBAUCHE – POSTE JOURNALIER-CHAUFFEUR – TEMPS PARTIEL PERMANENT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford a procédé à un processus de recrutement afin de pourvoir le poste de journalier-chauffeur;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de monsieur Sylvain Baril a été retenue pour occuper ce poste;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal sont informés des modalités d'embauche qui ont été discuté avec monsieur Sylvain Baril;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Baril sera soumis à une période de probation de six mois à compter de sa date d'entrée en fonction;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Baril entrera en fonction le 13 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'autoriser l'achat de l'équipement de protection individuelle requis pour l'exercice de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Bergeron,
APPUYÉE PAR la conseillère Jennifer Levie
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'EMBAUCHER monsieur Sylvain Baril au poste de journalier-chauffeur temps partiel permanent de la Municipalité du Canton de Hemmingford, à compter du 13 octobre 2026, sous réserve d'une période de probation de six mois;

D'AUTORISER l'achat de l'équipement de protection individuelle nécessaire à l'exercice de ses fonctions, conformément aux politiques et procédures de la Municipalité;

D’AUTORISER l’inscription et le paiement de la formation de signaleur routier;

D’AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à prendre les mesures nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

7E-AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 347 SUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD

Un avis de motion est déposé par le conseiller Jean-Marc Lamoureux, qu’à une prochaine séance du Conseil municipal sera adopté le règlement no.347 sur la circulation des véhicules hors route sur le territoire de la municipalité du Canton de Hemmingford.

Le présent projet de règlement a pour objet d’établir les chemins publics sur lesquels la circulation des quads sera permise sur le territoire de la municipalité du Canton de Hemmingford, le tout en conformité avec la Loi sur les véhicules hors route.

2026-10-276 **8A-ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 345 COMPLÉMENTAIRE AU RÈGLEMENT SUR L’ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES ET DE SES AMENDEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs possède un « Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées » (c. Q-2, r.22);

CONSIDÉRANT les obligations déléguées aux municipalités par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, chapitre Q-2, r. 22, découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), leur donnant la responsabilité d'en assurer la mise en application réglementaire sur son territoire, sa gestion et son suivi;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (c. Q-2, r.22) prévoit la fréquence de toute vidange de fosses septiques selon son utilisation annuelle ou saisonnière ainsi que les conditions de vidange pour toute fosse de rétention;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47), toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble installer ou entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (c. Q-2, r.22) ou le rendre conforme à ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement vise la gestion et le suivi des puisards ainsi que la gestion et le suivi des systèmes de traitement septiques conformes à la norme NQ 3680-910 quant à leur vidange dont la fréquence est établie par le guide du fabricant;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif de réduire les délais de transmission des informations, des rapports d'inspection ou des factures par les entrepreneurs et les fabricants (ou leurs représentants ou tiers qualifiés) à l'officier municipal;

CONSIDÉRANT la volonté du Service de l’aménagement et de l’inspection de moderniser son mode de gestion de suivi et de correspondance de son programme d'encadrement des installations sanitaires afin de réduire son impact environnemental;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford désire prendre les mesures nécessaires pour éviter la contamination de la nappe d'eau souterraine qui alimente les puits, pour protéger les cours d'eau et la

nappe phréatique et pour assurer le bon
fonctionnement des installations sanitaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford désire en outre assurer la protection de l'environnement dans le contexte de sa proximité avec la frontière canado-américaine;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 septembre 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Daigle,
APPUYÉ PAR la conseillère Jennifer Levie
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le règlement no. 345 complémentaire au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et de ses amendements, tel que déposé.

2026-10-277 <u>8A-OBV – SCABRIC - RENOUVELLEMENT</u>

CONSIDÉRANT QUE la SCABRIC est l'organisme de bassin versant de la zone de Châteauguay qui par sa mission travaille à l'amélioration de la qualité de l'eau et des sols de la Zone Châteauguay;

CONSIDÉRANT l'importance des enjeux relatifs à l'eau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉE par la conseillère Jennifer Levie
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER le versement de 100$ à la SCABRIC du budget municipal 2026 pour les dons.

2026-10-278 <u>8C-ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICE CONFORMÉMENT AU DÉCRET 719-2025 - RMUN</u>

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques (RMUN, Décret 719-2025) est entré en vigueur le 1er mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2 du RMUN donne compétence aux municipalités locales pour délivrer les permis relatifs aux activités en rive et en littoral;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne dispose pas des ressources techniques ni des données géomatiques requises pour exercer seule cette compétence de manière conforme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville gère déjà de manière intégrée les cours d'eau du territoire en vertu des articles 103-108 de la Loi sur les compétences municipales, et dispose du personnel formé en milieux hydriques pour assumer cette responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté la résolution 2026-07-226 le 8 juillet 2026, autorisant la conclusion d'une entente de fourniture de service avec les municipalités membres en vue d'assumer la compétence découlant du RMUN;

CONSIDÉRANT QU'une entente de fourniture de service permettra à la MRC de poursuivre ce rôle de guichet unique ADM-167 et RMUN, assurant ainsi la cohérence environnementale et la simplicité de la démarche pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les articles 569 et 576, paragraphe 1°, du Code municipal du Québec permettent aux parties de conclure une telle entente de fourniture de services;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Julie Bergeron,
APPUYÉE par la conseillère Deborah Beattie
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE le conseil municipal du Canton de Hemmingford approuve et autorise la conclusion de l'entente de fourniture de service relative à l'émission de permis d'activités en milieu hydrique (RMUN), intervenue entre la Municipalité et la MRC des Jardins-de-Napierville, conformément aux articles 569 et 576, paragraphe 1°, du Code municipal du Québec;

QUE le maire, Lucien Bouchard, et la directrice générale, Mylène Vincent, soient et sont par les présentes dûment autorisés à signer ladite entente au nom et pour le compte de la Municipalité.

9A-DÉPÔT DU SOMMAIRE DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2026

La directrice générale dépose le sommaire des permis émis pour le mois de septembre 2026.
La valeur projetée des travaux relatifs aux permis émis du mois de septembre est de 26,400.00 $.

9B-DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LOT 5 366 293 , 899 ROUTE 219

La demande initiale de dérogation mineure est reportée à une séance ultérieure. La demande est modifiée et la teneur de la demande a changé. Un nouvel avis public sera diffusé au moment opportun pour annoncer les détails de la demande.

2026-10-279 10A-DON À L'ÉCOLE PRIMAIRE DE HEMMINGFORD POUR LE REPAS DE NOËL 2026

CONSIDÉRANT QUE l'École primaire de Hemmingford a transmis une demande de contribution financière à la Municipalité du Canton de Hemmingford afin de soutenir l'organisation d'un repas de Noël destiné à ses 111 élèves;

CONSIDÉRANT QUE cette activité vise à offrir un repas sain aux élèves dans le cadre des célébrations de la période des fêtes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de contribuer financièrement à cette initiative;

EN CONSÉQUENCE**,** IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉE par le conseiller Justin Petch
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCORDER un don de 1 000 $ à l'École primaire de Hemmingford pour soutenir l'organisation du repas de Noël 2026 destiné aux élèves;

La dépense est financée par le budget des dons 2026.

2026-10-280 10B-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LA MARG'ELLE

CONSIDÉRANT QUE le Centre de Femmes La Marg'Elle est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de promouvoir la prise en charge et l'autonomie des femmes;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de Femmes La Marg'Elle offre gratuitement des services d'accueil, d'écoute, de soutien, d'accompagnement sociojuridique, de références et d'information, ainsi que diverses activités visant notamment à briser l'isolement et à favoriser l'autonomie des femmes;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de
Femmes La Marg'Elle a transmis à la Municipalité du Canton de Hemmingford une demande d'aide financière datée du 17 septembre 2026, afin de soutenir la restructuration d'un logement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford prévoit au budget une somme de 250$ pouvant être affectée à une aide financière à cet organisme;

EN CONSÉQUENCE**,** il est proposé par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCORDER au Centre de Femmes La Marg'Elle une aide financière au montant de 250 $, afin de soutenir sa mission et ses activités auprès des femmes de la communauté.
La dépense est financée le budget 2026 pour les dons.

2026-10-281 **10C-DEMANDE DE CONTRIBUTION – ASSOCIATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST**

CONSIDÉRANT QUE l'Association de la relève agricole de la Montérégie-Ouest organise la septième édition du souper-bénéfice « Le Festin des récoltes », qui se tiendra le 28 novembre 2026 au Centre communautaire de Saint-Michel;

CONSIDÉRANT QUE cet événement vise à recueillir des fonds afin de soutenir les activités et les formations destinées à la relève agricole de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford souhaite contribuer au soutien de la relève agricole et au développement du secteur agricole régional.

EN CONSÉQUENCE**,** il est proposé par la conseillère Jennifer Levie,
APPUYÉE par le conseiller Justin Petch
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCORDER une aide financière de 300 $ à l'Association de la relève agricole de la Montérégie-Ouest dans le cadre du souper-bénéfice « Le Festin des récoltes 2026 »;

La dépense est financée par le budget 2026 pour les dons.

2026-10-282 **10D-COURONNE – LÉGION ROYALE CANADIENNE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford a reçu une invitation de la Légion royale canadienne, Filiale 244 d'Hemmingford, à participer au service commémoratif du jour du Souvenir qui se tiendra le dimanche 8 novembre 2026 à 11 h, au cénotaphe situé devant la filiale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford souhaite maintenir sa participation annuelle à cette cérémonie commémorative;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'une couronne de 20 pouces est de 105 $;

EN CONSÉQUENCE**,** IL EST PROPOSÉ par le conseiller Justin Petch,
APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER l'achat d'une couronne de 20 pouces auprès de la Légion royale canadienne, Filiale 244 d'Hemmingford, au coût de 105 $, afin de représenter la Municipalité du Canton de Hemmingford lors du service commémoratif du jour du Souvenir du 8 novembre 2026;

La dépense est financée par le budget 2026 pour les dons.

2026-10-283 10E-DON À MAISON D'HÉBERGEMENT RE-SOURCE

CONSIDÉRANT QUE la Re-Source est une maison d'aide et d'hébergement de 1ere et de 2e étape, dotée d'une mission principale de contrer la violence conjugale en assurant des lieux d'hébergement et des services d'aide sécuritaires, confidentiels et gratuits. Ce lieu d'hébergement s'adresse aux femmes et aux enfants victimes de violence conjugale offrant un accompagnement qui a pour but de les outiller afin que ces victimes reprennent du pouvoir sur leur vie en respectant le rythme de chacune ainsi que leurs différents besoins;

POUR ces raisons, il est proposé par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉE par la conseillère Julie Bergeron
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE VERSER un don de 250$ à la maison Re-Source de Châteauguay.
La dépense est financée par le budget 2026 des dons.

11- RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES

12-CORRESPONDANCE

13-SUJETS DIVERS

2026-10-284 13A-RÉSOLUTION D'AMITIÉ ENTRE LE VILLAGE DE CHAMPLAIN, NY ET LES MUNICIPALITÉS DU CANTON ET DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

CONSIDÉRANT QUE le Village de Champlain et les Municipalités du Canton et du Village de Hemmingford reconnaissent l'importance de favoriser la compréhension mutuelle, les échanges culturels et la coopération entre les communautés;

CONSIDÉRANT QUE les trois municipalités partagent un engagement envers la collaboration pour le bien de leurs habitants;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants et citoyens des trois municipalités souhaitent renforcer leurs liens à travers des initiatives éducatives, culturelles, économiques et sociales;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Déborah Beattie,
APPUYÉE par le conseiller Justin Petch
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE le Village de Champlain et les Municipalités du Canton et du Village de Hemmingford déclarent par la présente leur intention de planter un arbre en signe de leur amitié;

QUE cette Résolution d'Amitié serve de symbole du lien durable entre nos communautés.

14-PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

2026-10-285 15-CLÔTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux

APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron
ET RÉSOLU unanimement,

QUE la séance soit levée à19h58.

Lucien Bouchard	Mylène Vincent
Maire	Directrice générale greffière-trésorière

Je, Lucien Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS : La directrice générale et greffière-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront assumés par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus :

2026-10-259	2026-10-260	2026-10-271	2026-10-272
2026-10-273	2026-10-274	2026-10-275	2026-10-277
2026-10-279	2026-10-280	2026-10-281	2026-10-282
2026-10-283			